

Barème d'honoraires - *Offres De Vente*

Prix	Valeur
< 20 000,00 €	6500 €
20 000,00 - 30 000,00 €	7000 €
30 001,00 - 40 000,00 €	8500 €
40 001,00 - 50 000,00 €	14.5 %
50 001,00 - 60 000,00 €	13 %
60 001,00 - 70 000,00 €	11.5 %
70 001,00 - 90 000,00 €	11 %
90 001,00 - 120 000,00 €	9.5 %
120 001,00 - 150 000,00 €	9 %
150 001,00 - 180 000,00 €	8.5 %
180 001,00 - 230 000,00 €	8 %
230 001,00 - 300 000,00 €	7.5 %
300 001,00 - 400 000,00 €	7 %
400 001,00 - 500 000,00 €	6.5 %
500 001,00 - 1 000 000,00 €	6 %
1 000 001,00 - 1 500 000,00 €	5.5 %
> 1 500 000,00 €	5 %

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs MAXIMUMS pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs indiquées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consentie par le mandant.

Pour la vente : En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Pour la location : Honoraires à la charge soit du locataire soit à la charge du propriétaire est égale à un mois de loyer hors charges. La somme peut être répartie à la moitié au propriétaire et l'autre moitié au propriétaire bailleur.